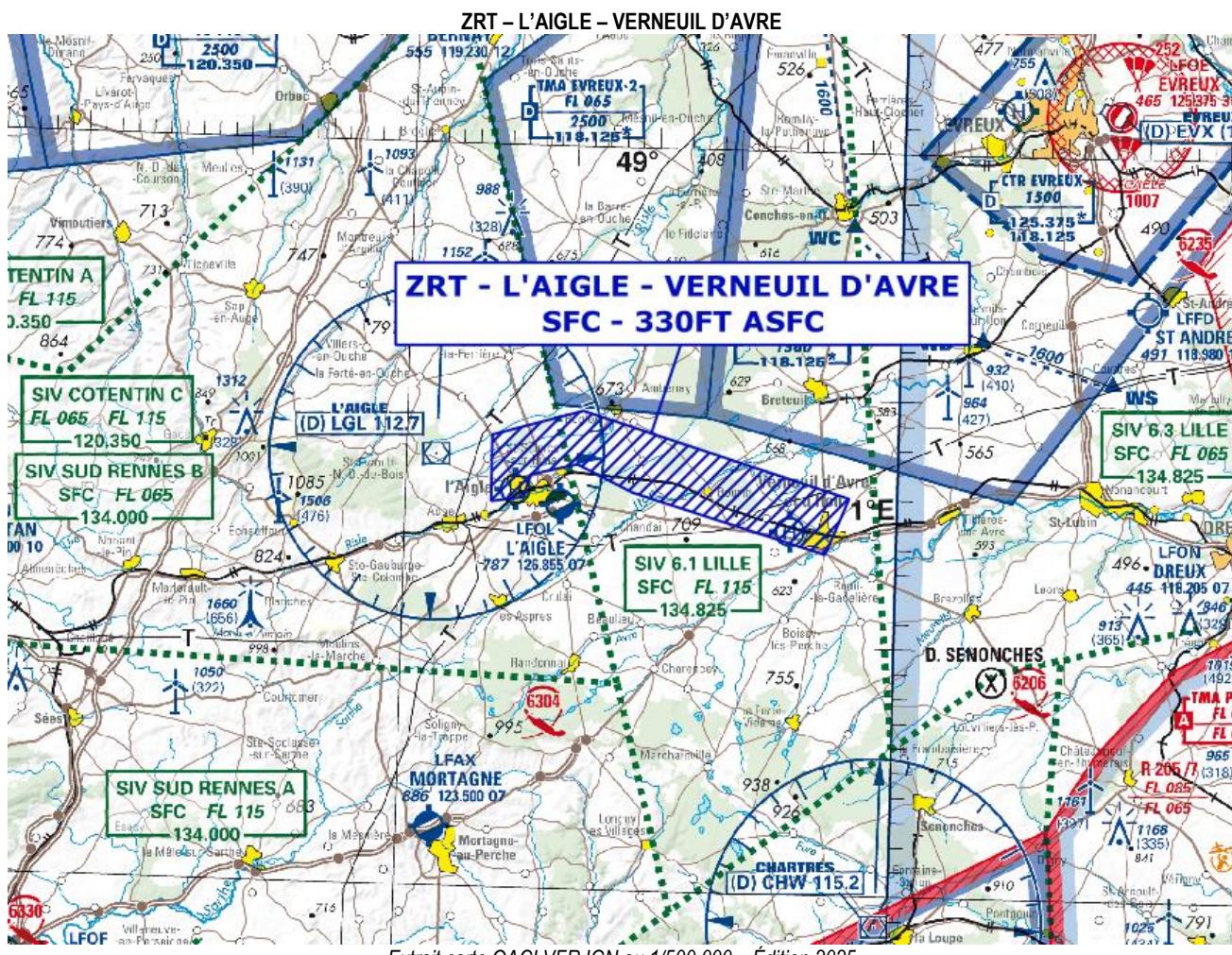


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) au profit de vols d'aéronefs sans équipage à bord, hors vue, entre le centre hospitalier de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton (27) et le centre hospitalier de L'Aigle (61)

En vigueur : Du jeudi 1^{er} janvier 2026 au vendredi 31 décembre 2027

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : L'Aigle LFOL - Hélistations : Verneuil-d'Avre-et-d'Iton centre hospitalier, L'Aigle centre hospitalier.



ACTIVITÉ

Vols hors vue d'un aéronef sans équipage à bord à très basse hauteur.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable H24

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

LILLE INFO : 134.825 MHz

RENNES INFO : 134.000 MHz

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION	
CAG / CAM contournement obligatoire durant l'activité sauf :	
- aéronefs participant à l'activité ;	
- aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre l'incendie, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec l'opérateur drone.	
SERVICES RENDUS	
Information de vol et alerte.	
LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT L'AIGLE - VERNEUIL D'AVRE	
Limites latérales	
48°48'13"N, 000°35'13"E	
48°49'17"N, 000°40'44"E	
48°46'01"N, 000°57'05"E	
48°43'44"N, 000°55'42"E	
48°46'02"N, 000°43'53"E	
48°47'07"N, 000°40'27"E	
48°46'39"N, 000°37'38"E	
48°45'44"N, 000°37'13"E	
48°45'32"N, 000°35'16"E	
48°48'13"N, 000°35'13"E	
Limites verticales	
SFC / 330ft ASFC	

ORGANISME A CONTACTER	
Avant et pendant l'activité :	
Société DELIVRONE	
Opérateur drone TEL : 02 79 58 00 24	